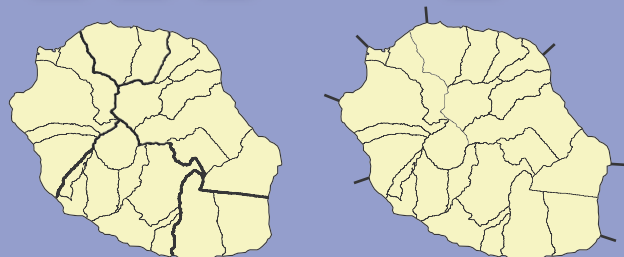
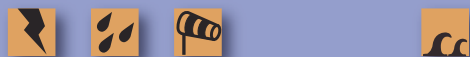


La bonne information...

La vigilance météo

En cas de risque de fortes pluies, d'orages, de vents forts ou de fortes houles, Météo-France diffuse des bulletins de vigilance.

La Réunion a été divisée en 5 secteurs et 7 zones côtières ont été définies.



Les bulletins de vigilance et la carte de vigilance vous permettent de savoir si, dans les prochaines heures, un phénomène météorologique dangereux est susceptible de concerner votre secteur. Il est donc nécessaire de se tenir bien informé. L'objectif est de vous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment. Des mesures simples et concrètes peuvent protéger votre vie et celle de vos proches, et aussi limiter les dégâts matériels.

La phase de sauvegarde



La phase de sauvegarde est déclenchée par le préfet, dès lors que l'événement météorologique provoque ou est susceptible de provoquer des désordres importants sur tout ou partie de l'île.



Le bon réflexe ... S'informer

 **3250**
(0,30 € TTC /mn d'un poste fixe)

- 1 **Météo sur l'île**
- 2 **Météo marine**
- 3 **Observations**

08 97 65 01 01
(0,51 €/appel d'un poste fixe)

Le point cyclone

www.meteo.re

Dangers météorologiques

Vous avez un rôle à jouer !



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Les dangers potentiels

Les conseils de comportement

Fortes pluies



- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine, ...), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

Orages



- Dans la mesure du possible, évitez les déplacements. Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents et vigilants, les conditions de circulation peuvent devenir soudainement très dangereuses.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Vous pouvez rester dans votre véhicule qui vous assure une bonne protection contre les effets de la foudre.
- Ne marchez pas en groupe.
- Ne restez pas sur les chemins pédestres.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, ne traversez pas les ravines ou canaux qui peuvent être l'objet de crues soudaines, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

Vents forts



- Dans la mesure du possible :*
- Restez chez vous.
 - Mettez-vous à l'écoute de vos stations et radios locales.
 - Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.
- En cas d'obligation de déplacement :*
- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
 - Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
 - Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :*
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
 - Soyez vigilants face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers, tels que branches, tôles, panneaux, ...
 - N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
 - Ne sortez pas en mer, renforcez les amarres des bateaux à quai.
 - Ne vous promenez pas en forêt, sur le littoral ou sur les plages.
 - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
 - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.

Fortes houles



- Consigne générale :*
- Circulez avec précaution en bord de mer, limitez votre vitesse sur les routes exposées à la houle.
- Pour les plaisanciers et les professionnels de la mer :*
- Ne prenez pas la mer.
 - Protégez les embarcations en les mettant à l'abri ou en les sortant de l'eau.
- Pour les baigneurs, pêcheurs ou promeneurs littoraux :*
- Ne vous baignez pas.
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau et méfiez-vous des rouleaux (même une zone a priori non exposée, rebord de falaise par exemple, peut être balayée par une vague soudaine plus forte que les autres).
 - Surveillez attentivement les enfants et bannissez les jeux à proximité de l'eau.
- Pour les habitations :*
- Si vous habitez en bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.
 - Obturez les fenêtres de votre habitation placées face à la mer.
 - Bouchez les canalisations situées à l'intérieur de votre maison exposée à la houle.
 - Si nécessaire, évacuez vos habitations et mettez-vous à l'abri à l'intérieur des terres.

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Météo-France et les autorités.